

## VACCINS : PAS QUE DES « BIENFAITS »... MAIS AUSSI DES RISQUES

### Etes-vous BIEN informé ?



- Seuls à 1 à 10% des effets secondaires **graves** sont rapportés (officiellement admis)
- Leur sécurité n'a jamais été évaluée scientifiquement
- Dans les études, les vaccinés ne sont jamais comparés à des non vaccinés
- On utilise des faux placebos, c'est-à-dire des substances non neutres (= biais)
- On suit les gens trop peu longtemps dans les essais
- Aucune analyse pharmacocinétique n'est requise pour les vaccins (contrairement aux autres médicaments !)
- Le gouvernement américain a déjà payé **plus de 3 MILLIARDS** de dollars aux victimes de vaccins
- Aux USA, les firmes ont l'impunité juridique.
- Il n'existe aucun système d'indemnisation des victimes en Belgique (les conseillers ne sont pas les payeurs !)
- Les contre-indications sont réduites à peau de chagrin
- Toute victime grave est classée comme « coïncidence »
- Mêmes vaccinés, on peut encore faire la maladie et la répandre
- Les vaccins affaiblissent le système immunitaire à force de le leurrer, expliquant que les enfants les plus vaccinés soient tout le temps malades
- Les vaccins contiennent des adjuvants et additifs toxiques comme l'aluminium ou le formaldéhyde, respectivement neurotoxique et cancérigène
- Les vaccins sont liés à la hausse inquiétante des maladies neurologiques, allergiques, auto-immunes et à l'autisme
- En France, un groupe parlementaire a demandé un moratoire sur tous les vaccins à base d'aluminium en mars 2012.
- Au Québec, un programme officiel indemnise aussi les décès post-vaccinaux, y compris les « frais funéraires » !
- L'ONE n'exige pas moins de 8 vaccins pour l'entrée en crèches mais n'assume aucunement les risques graves
- 61% de ceux qui vaccinent ne savent pas reconnaître un effet secondaire de vaccin !
- Selon une enquête officielle de l'INPES en France, 58% des médecins se posent des questions sur l'utilité des vaccins pédiatriques et 31% sur leur sécurité.
- En Belgique, la loi de 2002 sur les droits du patient vous permet de consentir ou de refuser tout acte médical et oblige les professionnels à vous donner TOUTES les infos nécessaires et pas seulement celles de l'OMS ou de l'ONE ou des experts en conflits d'intérêts.
- La Fédération Wallonie-Bruxelles a été désapprouvée pour publicité vaccinale trompeuse par le Jury d'Ethique Publicitaire en 2011 suite à notre plainte.
- Des documents confidentiels des fabricants publiés sur notre site listent plus de 800 effets secondaires possibles dont autisme, diabète, mort subite etc.
- Des documents confidentiels l'avouent : administrer lors d'une même séance le Prevenar 13 + Infanrix hexa multiplie par 3 le risque d'effets secondaires neurologiques mais les autorités ne changent pas leur recommandation !!

+ d'infos et toutes les références des informations ci-dessus consultables sur  
<http://www.initiativecitoyenne.be>

Inscription gratuite à la newsletter trimestrielle ? Envoyez « Inscription newsletter » à  
l'adresse [initiative.citoyenne@live.be](mailto:initiative.citoyenne@live.be)

Collectif Initiative Citoyenne, 22 rue de Gesves, 5340 Faulx-Les-Tombes